11. PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Le programme de mise en œuvre est composé de 21 fiches de mesures qui récapitulent les démarches à entreprendre par la commune, soit par thématique, soit par secteur. Afin que ce programme soit réellement opérationnel, le lien devra être établi entre planification territoriale et planification financière.

Figure 36 : Localisation des fiches de mesures

Urbanisation

- 0. Politique de l'habitat
- 1. Battelle Tambourine
- 2. Zone industrielle Praille Acacias
- 3. Carouge Est
- 4. Fontenette Cité Familia OCAN CMVE
- 5. Fontenette secteur de sports et loisirs

Espaces publics et paysage

- 6. Centre historique du Vieux-Carouge
- 7. Place de Sardaigne et Place du Marché
- 8. Rondeau de Carouge
- 9. Rives de l'Arve
- 10. Pénétrante de verdure / Parc rural
- 11. Nature en ville

Déplacements

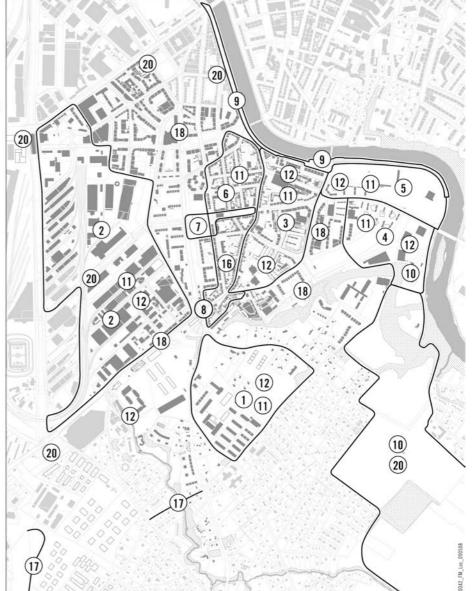
- 12. Réseau piétonnier
- 13. Réseau cyclable (mobilités douces)
- Réseau des transports en commun (court terme)
- 15. Hiérarchie du réseau
- Gestion du réseau routier et stationnement
- 17. Route interquartier

Environnement

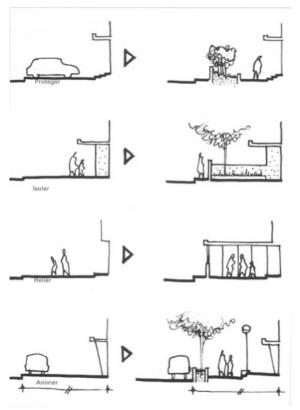
- Assainissement des routes communales (OPB)
- 19. Gestion de l'énergie

Général

 Coordination et collaboration avec le canton et les communes voisines



Politique de l'habitat : PLQ, règlement de quartier, cahier des charges



Aménagement de l'espace semi-privatif séparant logements et voirie : protéger, isoler, relier, animer (source : Entre les tours et les barres, Certu, 1996)



Abri à vélos facilement accessible, intégré à la conception des aménagements extérieurs (Rte de Jussy)



Plantages au pied des immeubles (Lausanne)



Prolongement du logement favorable aux enfants (Freiburg Im Breisgau)



Espaces collectifs favorisant l'appropriation. Quartier des Etats-Unis, Lyon (source : Entre les tours et les barres, Certu, 1996)

FICHE DE MESURES N° 0

Politique de l'habitat : PLQ, règlement de quartier, cahier des charges

Créer un cadre de vie qui réponde aux besoins et aspirations de la population. Utiliser les instruments à disposition pour relayer la politique du logement menée par le canton en une politique de l'habitat.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

INSTANCES CONCERNEES

Chapitres: 3, 4, 6, 7, 8, 9	Initiative : CA	Réalisation
MESURES LIEES	Partenaires : DT-DGAT, DCTI	CA, CM
Fiches n° 1, 2, 3, 4, 5		

Le PLQ et le règlement de quartier permettent de fixer des exigences qui ont force de loi (art. 3 et 4, L 1 35). La commune veillera à ce que les points ci-après soient, dans la mesure du possible, inscrits dans le PLQ ou le règlement de quartier. Le cas échéant, ils figureront dans le préavis du CM qui pourrait être accompagné d'un cahier des charges précisant les droits et devoirs des partenaires ainsi que le standard d'aménagement souhaité. Pour les PLQ déjà adoptés, mais non encore réalisés, évaluer l'intérêt des les réviser (notamment s'ils ont plus de 10 ans) ou de les compléter avec un cahier des charges.

Foncier

- > Cessions au domaine public pour équipements publics ou infrastructures.
- > Délimitation des espaces aménagés / entretenus par les privés et par la collectivité.

Bâtiments / Logement / Prolongements du logement

- > Catégories (subventionné, libre, coopérative, etc.). A l'échelle de la commune, maintenir un taux de logements subventionnés d'au minimum 15 %. A l'échelle des quartiers, assurer une mixité et une diversité de types de logements.
- > Mixité fonctionnelle : commerces, services, activités au rez-de-chaussée.
- > Mixité sociale et générationnelle : diversité des catégories et des typologies. Locaux communs.
- > Variété des formes, multiplicité des types pour concilier mixité et densité et produire de l'intensité urbaine.
- > Diversité des entrées pour faciliter l'identification et le repérage.
- > Prolongements du logement : loggias, patios, terrasses, balcons ou jardins privatifs afin d'étendre l'espace domestique.

Espaces collectifs, places de jeux

- > Possibilités d'appropriation par les habitants de leur environnement proche : jardin, place, plantage, etc.
- > Possibilités pour les enfants de jouer au pied des immeubles, en dehors de la circulation. Places de jeux diversifiées (sortir de la trilogie balançoire, toboggan, tourniquet, ...).
- > Prise en compte des besoins des personnes âgées : cheminements sans obstacles, bancs, etc.

Mobilité douce

- > Perméabilité piétonne publique (servitudes de passage).
- > Sécurité et confort des accès aux équipements et aux arrêts de transports publics.
- > Parking à vélos couverts et sécurisés facilement accessibles (de plain-pied).

Environnement, énergie

- > Gestion des eaux de surface : rétention, infiltration, biotope de quartier, toiture végétalisée, surfaces perméables, etc.
- > Solaire passif, isolation, ventilation naturelle, éclairage naturel.
- > Centrale de production de quartier plutôt que pour chaque immeuble.
- > Points de collecte des déchets (écopoints) : éloignés des logements (bruits, odeurs), mais facilement accessibles.

Participation

> La participation des habitants à la production de leur environnement contribue à la création de réseaux de voisinage.

Production

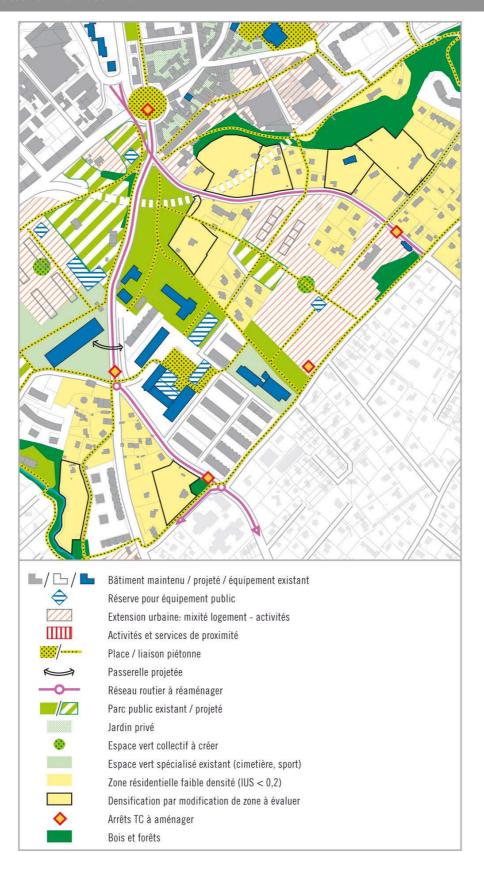
> L'organisation de concours favorise l'émergence de solutions plus intéressantes.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

Références : PLQ de Pré-Longet _ Les Mouilles. Cahier des charges des aménagements extérieurs. Urbaplan, mars 2008.

Quartier de Cressy. Coordination des espaces extérieurs. Charte d'aménagement.

Quartier de Battelle - Tambourine



FICHE DE MESURES N° 1

Quartier de Battelle - Tambourine

Améliorer les conditions d'habitat et renforcer la centralité de quartier.

Améliorer le rattachement et les liaisons du quartier avec le reste de la commune.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres: 3.2; 3.3 **MESURES LIEES**

Fiches n° 0, 8, 11, 12, 13, 14, 17, 20

INSTANCES CONCERNEES

Initiative : CA + DCTI	Réalisation
Partenaires : DT-DGAT / DCTI-DGPAV / DIP DGM Université	A définir selon les objets

DEMARCHES

Conditions d'habitat

Les études ont mis en évidence les améliorations qui doivent être apportées au quartier : redéfinition des droits à bâtir, réseau d'accès, taux de stationnement, cheminements piétons-vélos, espaces publics (place), etc. Ces propositions résultent d'un processus de concertation avec les habitants et les autorités communales et cantonales (DIP, DT). Elles doivent se traduire maintenant par un engagement ferme des autorités et par la poursuite des travaux en vue de la mise en œuvre des mesures préconisées.

- > Contractualiser les accords et négocier la clé de répartition des frais d'étude et de réalisation.
- > Planifier et réaliser les aménagements.

Aménagements extérieurs, espaces publics

- > Négocier la pérennisation de la place de jeux sur le terrain de l'Université.
- > Poursuivre l'étude des aménagements extérieurs du quartier (place publique, espaces collectifs).
- > Etudier l'aménagement du futur parc de Battelle. Celui-ci devra être réaménagé : suppression des parkings, aménagement de chemins, places, bancs, réalisation d'une passerelle en direction du CO de Drize, relation avec le Rondeau et le parc de Drize, l'EVE et la maison de quartier des Grands Hutins, etc, Envisager le lancement d'un concours d'aménagement.
- > Définir la stratégie foncière liée aux futurs parcs du quartier (Battelle et futur parc sur propriété privée Duvernay).

- > Négocier avec les TPG le prolongement de la ligne 11, sans accès à l'intérieur du site de Battelle.
- > Réserver la possibilité pour la ligne 48 de passer par le chemin Vert.
- > Aménager et sécuriser prioritairement les liaisons piétons-vélos internes en alternative aux parcours sur les routes.

Extension du quartier sur la parcelle de l'Université

- > Dans le cadre de l'établissement du masterplan Praille Acacias Vernets, négocier un échange d'affectation en vue de l'établissement des bâtiments universitaires sur la parcelle de la caserne des Vernets et la réalisation de logements sur la parcelle de l'Université le long de chemin Vert. Une affectation résidentielle sur ces terrains devrait contribuer à améliorer et compléter les équipements, services de proximité et espaces publics du quartier existant et à introduire davantage de mixité fonctionnelle. Promouvoir la réalisation d'un écoquartier.
- > Négocier les terrains nécessaires pour une extension des établissements scolaires et pour une piscine couverte ou autres équipements
- > Prendre en compte dans l'aménagement du quartier, la possibilité de faire passer la ligne TPG 48 par le ch. Vert.

Zone de villas

- > Etablir un schéma directeur de l'ensemble de la poche permettant de préciser les secteurs pouvant éventuellement faire l'objet de déclassements et les conditions y relatives (cessions, cheminements piétonniers, végétation, etc.).
- > Eviter les projets qui pourraient fragmenter et figer le parcellaire.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

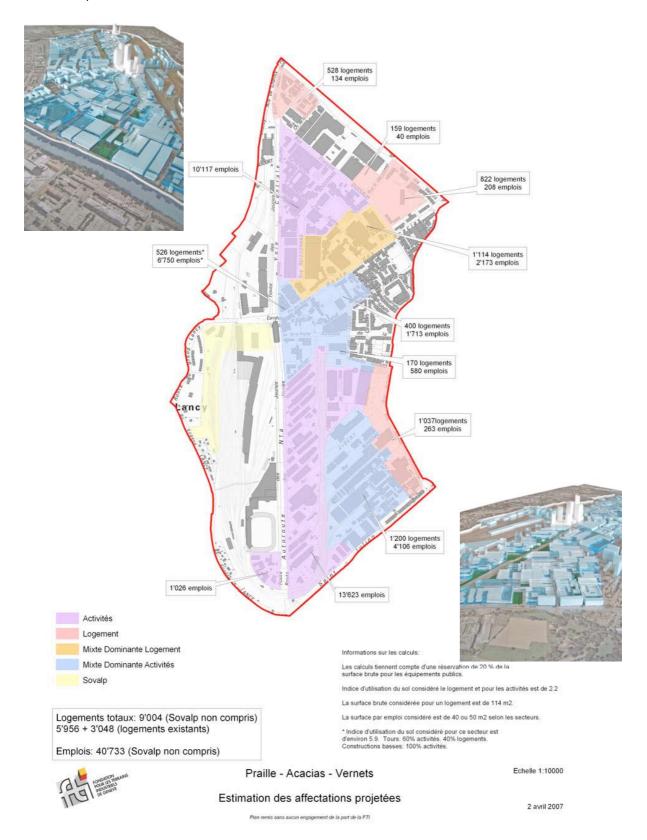
- > Négociations en cours avec l'Etat pour définir les conditions de remise de l'ensemble de Battelle à la commune.
- > Aménagements extérieurs Tambourine : études à engager
- > Réaménagement de la route de Drize : réalisation planifiée pour 2010-12 (DCTI)

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > Grange-Collomb. Etude de mises au point rectificatives préalables à la modification du PLQ n° 28'566A, J.-J. Oberson, septembre 2006
- > PLQ 29'652. Etude d'impact sur l'environnement. Urbaplan RGR, octobre 2007
- > PLQ 28'566A adopté par le Conseil d'Etat le 23.06.1994 (Grange-Collomb Institut Battelle) et révision en cours (PLQ 29'721)
- > PLQ 29'652-544 (Grange-Collomb Institut Battelle), remplaçant en partie le PLQ n° 28'566A
- > PLQ 29'455 adopté par le Conseil d'Etat le 22.08.2006 (ch. de Pinchat, parcelle « Lancoud »)
- > PLQ 29'539A adopté par le Conseil d'Etat le 14.01.2009 (parcelle « Duvernay »)
- > Genève Sud, rapport final, urbaplan, juin 2004

Zone industrielle La Praille – Acacias (Masterplan Praille Acacias Vernets)

Extrait du masterplan (mai 2007)



FICHE DE MESURES N° 2

Zone industrielle de La Praille – Acacias (Masterplan Praille Acacias Vernets)

Valoriser la mutation de ce secteur en tenant compte aussi bien des objectifs cantonaux que communaux.

INSTANCES CONCERNEES

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres: 4, 7 MESURES LIEES Fiches n° 0, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 20 Initiative: CA-CM Partenaires FTI / DT / DCTI / DGPAV Ville de Genève Ville de Lancy Réalisation Etat, FTI, Communes

DEMARCHES

La ZIPA est aujourd'hui reconnue comme un secteur stratégique pour le développement de l'agglomération : une accessibilité par les transports publics renforcée grâce à 2 gares CEVA aux extrémités de la zone, une desserte autoroutière et ferroviaire pour les marchandises, une situation à proximité immédiate du centre-ville. A terme, l'ensemble du secteur pourrait accueillir 15'000 nouveaux logements et 15'000 nouveaux emplois (chiffres selon décision Conseil d'Etat, mai 2009).

La commune est favorable à la mutation de cette zone. Elle sera particulièrement attentive aux modalités de cette transformation et tient à être étroitement associée à l'ensemble du processus. Voir délibération 82A-2009.

En termes d'urbanisme, la commune veillera particulièrement aux points suivants :

- > Les impacts économiques pour la commune : maintien d'un ratio emploi-habitants équilibré. Dans le cas d'une répartition des emplois et des habitants déséquilibrée entre communes, une péréquation financière devra être mise en place.
- > La mise à disposition de terrains permettant la réalisation d'équipements publics (écoles, sports, loisirs, médiathèque dans un grand parc, etc.) nécessaires à la future population.
- > La réalisation d'espaces publics généreux (parcs, places, promenades) pour le quartier.
- > La réalisation d'un quartier vivant et mixte avec des commerces et services de proximité.
- > La réalisation d'un quartier diversifié du point de vue socioéconomique.

En termes de mobilité, la commune veillera particulièrement aux points suivants :

- > Mise en œuvre de mesures favorisant les transports publics et les modes de déplacements doux : aménagement du réseau, déplacement de la ligne de tram ou création d'une nouvelle ligne, plans de mobilité d'entreprise, etc.
- > Organisation du réseau routier de manière à canaliser le trafic poids lourds sur les axes qui ne sont pas bordés par du logement ou des équipements publics
- > Mise en œuvre d'une politique de stationnement dissuasive pour les pendulaires.
- > Une programmation tirant le meilleur parti de l'accessibilité ferroviaire pour les employés, les visiteurs et les marchandises.
- > Mise en œuvre de plans de mobilité d'entreprise.
- > Evaluation de l'intérêt de déplacer le tram des rues St-Victor et Ancienne sur le boulevard des Promenades.

En termes de gouvernance, la commune veillera particulièrement aux points suivants :

- > Etablissement d'un contrat ou d'une charte de collaboration (Etat, communes) définissant les procédures de consultation, de décision et de validation afin que les communes soient des partenaires de l'opération.
- > Mise en place de processus de consultation/conertation de la population et des entreprises sur place.
- > Mise en place d'indicateurs de suivi sociaux, environnementaux et économiques.
- > Evaluation des impacts sociaux, environnementaux et financiers pour la commune : effets induits par la mutation et les charges d'aménagement.

Par ailleurs, pour assurer que la reconversion de ce site se fasse dans de bonnes conditions, une réflexion Etat-communes devra rapidement être engagée sur les **instruments légaux** qui permettront de gérer dans le temps ce processus : PUS, PLQ, PDQ, cahier des charges, règlements de quartier, conventions, etc.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

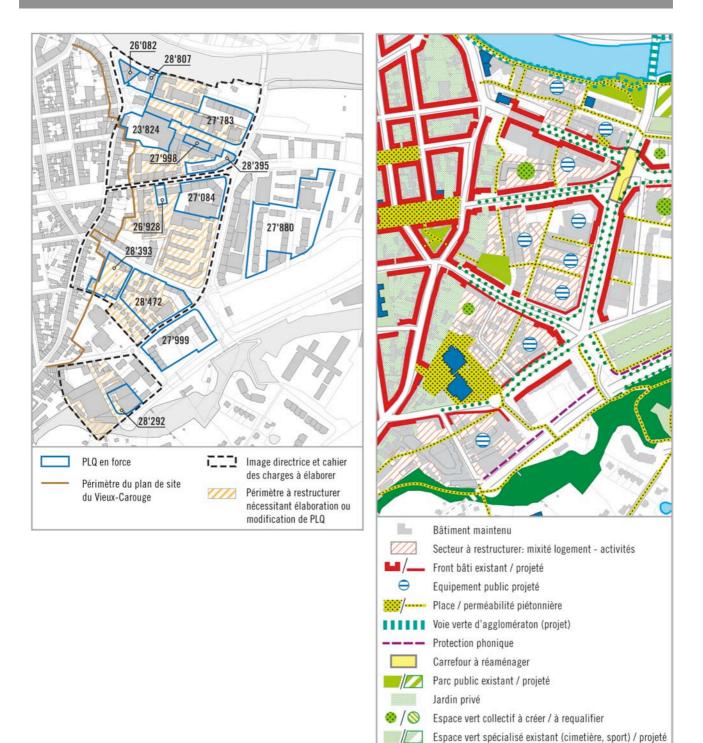
- > Espaces publics et mobilité : étude en cours
- > PAV secteur Grosselin : étude en cours (Aeby & Pernegger, Citec, CSD)
- > Projet CEVA : en cours
- > Sovalp: en cours

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > Plan directeur de Genève (en cours d'approbation)
- > Plan directeur de Lancy (approuvé par le Conseil d'Etat le 9 mars 2009)

FICHE DE MESURES N° 3

Carouge Est



Plan directeur de Carouge

Bois et forêts

FICHE DE MESURES N° 3

Carouge Est

Assurer une restructuration de qualité des quartiers

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres : 3.4; 4.3	
MESURES LIEES	

MEGGINEG EIEEG

Fiches n° 0, 4, 5, 11, 12, 13, 18, 19

INSTANCES CONCERNEES

Initiative : CA	Réalisation
Partenaires DT-DGAT Fondations Propriétaires privés	A définir selon les objets

DEMARCHES

Mettre en œuvre le plan guide Carouge Est.

Les principes de base de celui-ci sont :

- > Perméabilité piétonne au niveau des rez-de-chaussée
- > 5% des surfaces doivent être réservées pour des équipements publics
- > 50% de la surface des cours doit être en pleine terre
- > L'accès aux parkings souterrains se fait depuis les rues principales en zone 30.
- > Les rez-de-chaussée sont à caractère public, occupés par des commerces, ateliers, cafés, restaurants, etc.

La charte d'aménagement pour le développement de carouge Est (J. Barro) complète le plan-guide par des prescriptions portant sur le traitement architectural

La mise en œuvre du plan guide implique la révision de certains PLQ.

Illustration du plan guide :



ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

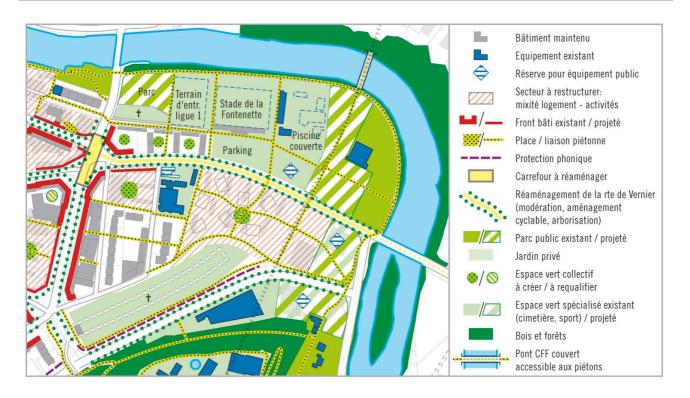
> Plan guide Carouge Est, Bassi Carella, (base novembre 2008, mis à jour selon besoins)

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > PLQ 27'084 adopté par le Conseil d'Etat le 19.01.1977 (rues de Veyrier et de la Fontenette)
- > PLQ 26'928 adopté par le Conseil d'Etat le 12.02.1975 (rue de Veyrier, 12)
- > PLQ 28'395 adopté par le Conseil d'Etat le 04.05.1992 (rues de Veyrier et de la Fontenette, av. du Cardinal-Mermillod)
- > PLQ 27'998 adopté par le Conseil d'Etat le 09.08.1989 (av. du Cardinal-Mermillod)
- > PLQ 23'824 adopté par le Conseil d'Etat le 14.06.1958 (Clos de la Filature, av. du Cardinal-Mermillod)
- > PLQ 27'783B adopté par le Conseil d'Etat le 04.07.1987 (Clos de la Fonderie 9)
- > PLQ 28'393 A adopté par le Conseil d'Etat le 14.06.93(Ch. de la Tannerie, ch. des Moraines)
- > PLQ 28'472 A adopté par le Conseil d'Etat le 25.08.93 (Ch. de la Tannerie et des Moraines, rue J.-Girard)

FICHE DE MESURES N° 4 ILLUSTRATIONS

Fontenette - Cité Familia - OCAN - Centre de voirie





Plan de coordination des aménagements du secteur Fontenette, bms architecture, La Touche Verte, architecture paysagère, SD ingénierie, octobre 2006

FICHE DE MESURES N° 4

Fontenette - Cité Familia - OCAN - Centre de Voirie

Assurer une restructuration de qualité des quartiers.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Initiative : CA Partenaires Etat de Genève (DT-DCTI), OCAN, fourrière FIDP E. Kammacher Réalisation A définir selon les objets

INSTANCES CONCERNEES

MESURES LIEES

Chapitres: 3.4: 3.5: 3.7

Fiches n° 0, 3, 5, 11, 12, 13, 18, 19

DEMARCHES

OCAN / fourrière

- > Collaborer avec le canton en vue de la délocalisation de l'OCAN, de la fourrière et de la piste d'essai qui génère d'importantes nuisances sonores.
- > Dans un premier temps, mettre à profit les travaux liés au CEVA pour restructurer le secteur :
 - Délocaliser les activités liées à l'automobile pour dégager des potentialités d'aménagement en vue de la création d'équipements ou d'installations d'utilité publique pour la commune.
 - Assurer une meilleure continuité de la pénétrante de verdure Pinchat Val d'Arve Fontenette sous la forme d'espaces de loisirs et parcours de promenade.
 - Rendre le site plus perméable aux parcours de mobilité douce.
 - Définir un calendrier avec l'Etat pour la délocalisation de la fourrière et son remplacement par un équipement communal (extension EVE, terrains de sport et loisirs,...).
 - Réaménager la route de Veyrier : modération, aménagements cyclables, traitement paysager.

> A terme :

- Suppression de la piste d'essai au profit d'aménagements paysagers et de protection des quartiers résidentiels contre les nuisances sonores de la route du Val-d'Arve.
- Remplacement de l'OCAN par du logement et des équipements publics communaux (transformation du bâtiment à envisager).

Cité Familia

- > Etablir une convention entre la Fondation Emma Kammacher et la commune en vue d'assurer les recommandations faites par le commission d'urbanisme du CM en date du 24 mars 2009, portant notamment sur la mixité, la présence de commerces au rez-de-chaussée des immeubles, etc. Par ailleurs, il s'agira également de prendre en compte :
 - l'exigence d'un quartier exemplaire du point de vue environnemental et énergétique,
 - la création de prolongements extérieurs de qualité (aménagements paysagers, places de jeux, espaces de rencontre, jardins de quartier),
 - la perméabilité piétonne et cyclable (liaison école du Val d'Arve EVE du Val d'Arve),
 - la réservation de terrains pour des équipements publics,
 - le traitement de la route de Veyrier.

Centre de voirie (TVE, Travaux, Voirie, Environnement)

> Poursuivre les négociations avec le MO pour que le franchissement du TVE se fasse en tunnel, sans démolition partielle du bâtiment.

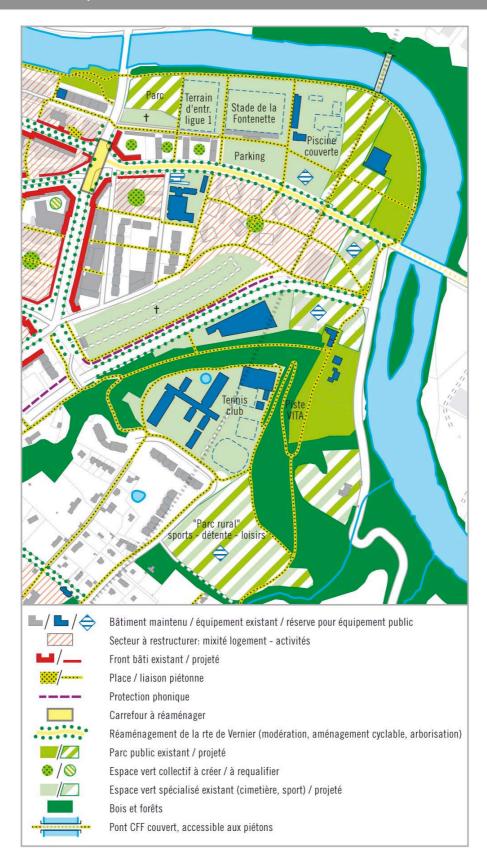
ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

- > Plan directeur de quartier « Carouge Fontenette » : document en cours de révision
- > CEVA : projet en cours de réalisation.
- > Etude de faisabilité pour la délocalisation du SAN et de la fourrière (DCTI) : en cours
- > Concours concernant la démolition-reconstruction de la cité Familia : réalisé en 2008.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > CEVA
- > Plan de coordination des aménagements du secteur Fontenette. BMS-La Touche Verte-SD. Rapport d'étude 12.10.2006

Fontenette – secteur de sports et loisirs



FICHE DE MESURES N° 5

Fontenette - secteur de sports et loisirs

Tirer parti des travaux liés au CEVA pour une restructuration qualitative du secteur.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Initiative : CA Partenaires CEVA Etat de Genève Réalisation A définir selon les objets

INSTANCES CONCERNEES

MESURES LIEES

Chapitres: 3.5

Fiches n° 3, 4, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 18, 19

DEMARCHES

Différentes options de réaménagement du site de la Fontenette suite à la réalisation du CEVA ont été identifiées dans le cadre du PDQ « Carouge – Fontenette » (2006). Il s'agit maintenant de contractualiser (Etat, CFF, commune) les accords concernant la réalisation des travaux (financement, étapes, mesures de compensation et d'accompagnement) et engager les études de détail :

- > Rénovation et agrandissement de la piscine (bassin couvert), réorganisation des vestiaires et parkings.
- > Adaptation des installations de football.
- > Réaménagement des parcs publics : relation avec l'Arve et la promenade des Orpailleurs (coordination avec fiche de mesures n° 9).
- > Réaménagement du boulodrome.
- > Déplacement des terrains de football et courts de tennis (déplacement dans pénétrante de verdure, voir fiche de mesures n° 10).
- > Mise en valeur du canal de la Filature.
- > Réaménagement de la route de Veyrier (aménagements cyclables, arborisation, etc.). Elément majeur de liaison vers le centre et de mise en relation des quartiers avec les espaces de détente.
- > Réaménagement des berges de l'Arve (promenade piétons-vélos, espaces de détente, plages, etc. voir fiche de mesures n° 9).

En parallèle à ces études, l'Etat devra engager la modification du plan de protection des rives de l'Arve (modification de la loi L 4 16) afin de permettre les travaux d'aménagement décrits ci-dessous (coordination avec procédure CEVA).

La commune de Carouge a levé son opposition au tracé du CEVA suite à des accords avec le canton portant sur la délocalisation de l'OCAN et de la fourrière et la mise à disposition de ces terrains pour des équipements communaux. Un calendrier précis doit maintenant être établi.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

- > Plan directeur de quartier « Carouge Fontenette » : document à réviser en 2009.
- > CEVA : projet en cours de réalisation.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > CEVA.
- > Plan de coordination des aménagements du secteur Fontenette. BMS-La Touche Verte-SD. Rapport d'étude 12.10.2006.
- > Etude de faisabilité pour la délocalisation de l'OCAN et de la fourrière (DCTI) : en cours.
- > Projet d'agglomération franco-valdo-genevois : voie verte d'agglomération : en cours d'étude.

ILLUSTRATIONS FICHE DE MESURES N° 6

Centre historique du Vieux-Carouge

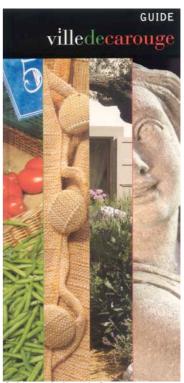




Place du Marché







Guide touristique de Carouge



Etude de valorisation des espaces publics du Vieux-Carouge, atelier b&m, décembre 2007

FICHE DE MESURES N° 6

Centre historique du Vieux-Carouge

Mettre en valeur les espaces publics du centre historique.

Préserver la présence de commerces et d'artisans aux rez-de-chaussée des immeubles.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres: 6, 7, 8 MESURES LIEES Fiches n° 2, 7, 8, 16 Initiative: CA Partenaires Association des commerçants de Carouge, CMNS, Association du VieuxCarouge, etc DGM Réalisation Mairie

INSTANCES CONCERNEES

DEMARCHES

Le centre historique de Carouge présente une grande qualité urbanistique et patrimoniale qui justifie une préservation et valorisation aussi bien pour les habitants que du point de vue touristique. Quatre champs d'action sont à développer : la suppression du trafic indésirable, la mise en valeur des espaces publics et le maintien de commerces et artisans au rez-de-chaussée des immeubles (empêcher que les arcades soient occupées par des bureaux ou autres activités qui ne contribuent pas à l'animation urbaine) et enfin la promotion touristique.

- > Suppression du trafic indésirable: la mise en valeur de la place du Marché, de la place du Temple et des rues adjacentes nécessite la suppression ou au moins une diminution drastique du trafic qui traverse ces espaces. Dans cette optique, la mise en œuvre de mesures techniques peut se faire de manière progressive: dans un premier temps, des essais peuvent être entrepris sous la forme d'aménagements provisoires et éphémères. Une mise en zone de rencontre pourrait également rapidement être envisagée, celle-ci donnant la priorité aux piétons, sans pour autant interdire le trafic qui est limité à 20 km/h. Enfin, à terme une piétonisation totale (avec livraisons autorisées à heures fixes) peut aussi être envisagée. Cette mesure est dépendante de mesures préalables (fermeture de la place de Sardaigne) et devra faire l'objet d'études techniques détaillées (accès riverains, stationnement, livraisons, taxi, bus, etc.) ainsi que d'un processus de concertation avec les intéressés. Une compensation des places de stationnement qui seraient supprimées devra être trouvée dans les parkings souterrains proches du centre. La valorisation du Vieux-Carouge passe aussi par des mesures touchant les transports publics : suppression des grands bus au profit de navettes plus petites, déplacement éventuel du tram sur le Boulevard des Promenades, etc.
- > Mise en valeur des espaces publics. Engager l'établissement d'une **charte d'aménagement** définissant les matériaux de sol, les principes d'utilisation du végétal, la lumière (supports et qualité d'éclairement), le mobilier, etc. afin de garantir que les interventions ponctuelles (privées ou publiques) s'inscrivent dans un cadre de référence cohérent. Le cahier des charges de cette étude devrait également englober un volet concernant le stationnement des vélos, motos et scooters qui ont tendance à envahir l'espace public.
- > Maintien des commerces et artisans. Examiner la possibilité d'établir un **PUS** (plan d'utilisation du sol) ou autre dispositif réglementaire (modification ou complément du règlement du plan de site ou des articles 94 à 104 LCI) afin de contrôler l'affection des rez-de-chaussée.
- > Promotion touristique : étudier la publication de dépliants à caractère touristique : carte localisant les « attractions » culturelles, parcours piétonniers de découverte du patrimoine architectural, industriel, historique, etc.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

- > Initiative pour la réalisation de zones piétonnes (2007)et contre-projet.
- > Charte d'aménagement des espaces publics : étude en cours.
- > Opportunités : obligation de la commune de rehausser les quais des arrêts de tram.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > Etude de valorisation des espaces publics du Vieux-Carouge. Atelier b&m, ateliertraces>architectures, décembre 2007
- > Réfection de la rue Ancienne entre la place du Marché et le Rondeau afin de permettre le passage de lignes de bus.
- > Plan de site du Vieux-Carouge 27'383 adopté par le Conseil d'Etat le 21.07.1982.
- > « Effets sur la circulation de la fermeture de la Place de Sardaigne », juin 1998, RGR.
- > « Fermeture de la Place du Marché, étude des effets sur les circulations », mars 2000, RGR.
- > Etude de déplacement éventuel du tram de la rue Ancienne au Boulevard des Promenades.
- > Etude d'un nouveau parking sous le Boulevard des Promenades et îlot des Menuisiers.

Place de Sardaigne, Place du Marché















(photo : J. Raemy)



FICHE DE MESURES N° 7

Place de Sardaigne, Place du Marché

Rendre à la place sa vocation d'espace public.

Canaliser le trafic sur le réseau primaire.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Initiative : CA. CM Partenaires DGM, TPG Réalisation Commune

MESURES LIEES

Chapitres: 6.4; 8.3

Fiches n° 6, 12, 13, 14, 16

DEMARCHES

Actuellement les places de Sardaigne et du Marché sont traversées par la circulation automobile. Ces deux places ont des usages complémentaires et jouent un rôle majeur dans le réseau des espaces publics du Vieux-Carouge.

INSTANCES CONCERNEES

La fermeture de la place de Sardaigne (mesure techniquement réalisable, mais nécessitant le déplacement de la trémie d'accès) permettrait de rendre entièrement la place à sa vocation initiale et par la même occasion de canaliser le trafic sur le réseau primaire.

- > La faisabilité d'un nouvel accès au parking de la place de Sardaigne depuis le Boulevard des Promenades ou l'avenue Vibert a déjà été évaluée.
- > Planifier les investissements.
- > Définir une stratégie d'information et de concertation avec les associations de quartier, les habitants, les commerçants, etc.
- > Coordonner la fermeture de la place de Sardaigne avec la réorientation des lignes de bus 11 et 21 (déviation des lignes à étudier).

La fermeture au trafic de la place de Sardaigne permet d'envisager ultérieurement la fermeture de la Place du Marché au trafic. En attendant, celle-ci pourrait être mise sous le régime de la zone de rencontre. En cas de suppression de places de stationnement dans le centre historique, celles-ci devront être compensées par une augmentation de la capacité du parking de Sardaigne ou des Tours, ou encore par la réalisation d'un nouveau parking sous le Boulevard des Promenades ou dans l'îlot des Menuisiers, situé à la rue de Veyrier.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

Une étude de valorisation des espaces publics est en cours d'étude, avec pour premier chantier le projet d'aménagement en zone de rencontre due la rue J.-Dalphin.

Une initiative a été déposée en 2007 demandant que la place du Marché côté Nord, la place du Temple, côté Sud et le tronçon de la rue St-Joseph entre ces deux places soit aménagé en zone piétonne. Un contre-projet a été entre-temps accepté par les initiants. Aujourd'hui l'on s'oriente vers un projet d'aménagement en zone de rencontre avec une partie en zone piétonne. Le réaménagement des places s'inscrit dans cet objectif de revalorisation des espaces publics du Vieux-Carouge avec la création d'une zone 20 km/h.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > « Effet sur la circulation de la fermeture de la Place de Sardaigne », juin 1998, RGR.
- > « Fermeture de la Place du Marché, étude des effets sur les circulations », mars 2000, RGR.
- > Plan directeur des TPG 2007-2010 et 2011-2014
- > Piétonisation de la place du Marché et du Temple.
- > Déplacement éventuel du tram de la rue Ancienne sur le Boulevard des Promenades.

FICHE DE MESURES N° 8 ILLUSTRATIONS

Rondeau de Carouge





Photos aériennes (source : maps.live.com)



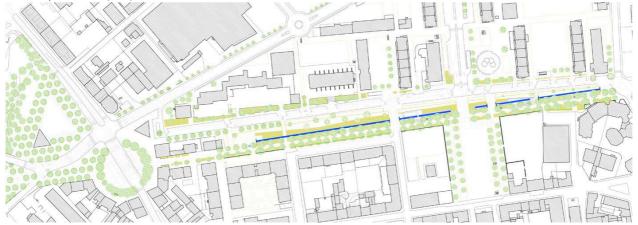
Projet lauréat du concours, novembre 1999. Architectes : M. Grassi et Ph. Laplace



Plan Viana, vers 1783 (ACC)



Le Rondeau depuis la rte de St-Julien



Projet d'aménagement du Rondeau et du Boulevard des Promenades (2005). Projet lauréat du concours, novembre 1999. Architectes : M. Grassi et Ph. Laplace

FICHE DE MESURES N° 8

Rondeau de Carouge

Mettre en valeur l'espace public et favoriser les relations et les continuités entre le centre et les nouveaux quartiers.

Canaliser le trafic sur le réseau primaire.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

	Initiative : CA, CM	Réalisation
	Partenaires DCTI et TPG	Commune
3, 14, 15, 16, 18		

INSTANCES CONCERNEES

MESURES LIEES

Chapitres: 5, 6, 7, 8

Fiches n° 1, 6, 12, 13, 14, 15, 16, 18

DEMARCHES

Le réaménagement du Rondeau de Carouge a pour objectif de mettre en valeur l'espace public (porte d'entrée de la ville, liaisons nord-sud), ce qui nécessite de réorganiser entièrement les flux de trafic individuel et transport public.

- > Réactualiser les études en intégrant dans le cahier des charges :
 - La déconnexion partielle du boulevard des Promenades au profit de la rue Jacques-Grosselin. A coordonner avec la mise en œuvre du masterplan Praille Acacias Vernets et la réorganisation des lignes de bus qui pourraient rester sur le Blvd des Promenades.
 - Le réaménagement des arrêts des transports collectifs en liaison avec l'espace public de la place du Rondeau.
 - La prise en compte des mobilités douces notamment le lien entre le Rondeau et la Tambourine.
 - Le réaménagement de la « boucle du tram » (à maintenir jusqu'à la réalisation du CEVA) et des terrains adjacents par le prolongement du parc de Drize et par la construction d'un bâtiment emblématique renforçant la relation des nouveaux quartiers au Vieux-Carouge.
 - La relation avec le parc de Battelle et le futur parc de Drize.
 - Les études de circulation liées à la mise en œuvre du PAV.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

- > Projet d'implantation d'un hôtel à côté de l'ancienne boucle de rebroussement du tram en cours d'étude. Procédure à définir. Droit de superficie octroyé par la commune.
- > Réaménagement (élargissement) de la route de Drize : travaux planifiés pour 2012-13.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- $>\,$ PLQ Grange-Collomb 20'539A (14.01.09) et aménagement du parc public futur.
- > Plan directeur de quartier Drize (PDQ 29'407), approuvé par le Conseil d'Etat le 27 avril 2005.
- > Aménagement du Rondeau de Carouge. Estimation du coût de réalisation, septembre 1999. Grassi & Laplace architectes, Epars & Devaud / Mantilleri & Schwarz ingénieurs.
- > Ville de Carouge, service immobilier, concours d'aménagement du Rondeau de Carouge, mars 1998.
- > Ville de Carouge. Historique de la formation et transformation du Rondeau, novembre 1996, Ortis, Brodbeck & Roulet.
- > Etude Genève Sud (déviation du trafic sur la giratoire de la Milice). Rapport final, urbaplan, juin 2004.

ILLUSTRATIONS

FICHE DE MESURES N° 9

Rives de l'Arve



Odense (DK)



Zürich, bords de la Limmat



Parc du port de Yokohama (projet Hiroki Hasegawa, 1999)



Amsterdam



Zürich, bords de la Limmat



Bâle, bords du Rhin (Kattunpark)



Amsterdam

FICHE DE MESURES N° 9

Rives de l'Arve

Chapitres: 5, 6, 7, 9

Mettre en valeur les berges de l'Arve en tant qu'espace public et naturel.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Initiative : CA Partenaires Ville de Genève DGNP, DGEau CEVA Réalisation Commune

INSTANCES CONCERNEES

MESURES LIEES Fiches n° 5, 11, 12

DEMARCHES

La Promenade des Orpailleurs et son prolongement sur la Ville de Genève (Quai du Cheval-Blanc) constituent une promenade faisant partie du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre. Ce parcours est également identifié par le projet d'agglomération franco-valdo-genevois comme une voie verte d'agglomération, destinée à la mobilité douce. Ponctué de nombreux équipements publics, ce parcours pourrait davantage être mis en valeur, notamment en permettant à certains endroits un contact avec l'eau tant visuel que physique (en tenant compte que le régime très fluctuant du cours d'eau ne permet pas des aménagements destinés à la baignade).

A l'instar du projet « Au fil du Rhône », qui au travers d'interventions ponctuelles a permis une nouvelle appropriation du cours d'eau en milieu urbain, les rives de l'Arve mériteraient également une intervention de même nature : « Au fil de l'Arve ».

A l'occasion du renouvellement de la végétation riveraine, qui à certains endroits est soumise à une forte pression, une réflexion sur les relations entre le cheminement et la rivière doit être menée. En effet, l'Arve fait l'objet d'un contrat de rivière signé en 1995 pour une durée de 10 ans. Parmi les objectifs de ce contrat, certains concernent la revitalisation des berges pour qu'elles remplissent leur rôle d'auto-épuration, d'abri pour la faune et de développement de la diversité biologique. A ces objectifs écologiques, devraient également être associés des objectifs sociaux pour les tronçons urbains.

Dans les endroits destinés à accueillir le public, la gestion de la ripisylve doit être orientée par des objectifs paysagers (dégager des points de vue, aménager une strate arborée et arbustive). Dans les endroits plus fragiles, la gestion de la ripisylve doit être orientée par des objectifs floristiques et faunistiques de préservation de certaines espèces végétales et animales (micromammifères, insectes).

La promenade le long des rives de l'Arve est également un parcours qui relie les principaux équipements de sports et loisirs sur Genève et Carouge : Bois de la Bâtie, Centre sportif de la Queue d'Arve et des Vernets, Fontenette, Centres sportifs du Bout-du-Monde et de Vessy.

Une collaboration intercommunale avec la Ville de Genève et le projet d'agglomération doit être engagée en vue de :

- > Définir le cahier des charges d'un projet d'aménagement, en collaboration avec les services cantonaux.
- > Définir la procédure : concours, mandat d'études parallèles, etc.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

- > Projet d'aménagement des berges : Intention.
- > Projet CEVA: en cours.
- > Plan directeur de quartier « Fontenette Carouge » : à réviser en 2009.
- > Masterplan Praille Acacias Vernets (aménagement de l'Arve dans le triangle des Acacias) : en cours de procédure.
- > Voie verte d'agglomération : à l'étude.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > Plan de coordination des aménagements du secteur Fontenette. Rapport d'étude. 12.10.2006. BMS architecture, La Touche Verte, SD ingénierie.
- > Parcours majeur, plan directeur des chemins pour piétons (chapitre 7).
- > Projet d'agglomération franco-valdo-genevois : voie verte d'agglomération.

Pénétrante de verdure Sous-Pinchat / Installations sportives / Parc rural



Une succession de "chambres de verdure" (clairières)

Agriculture de proximité





Sports et loisirs (parc de sports)





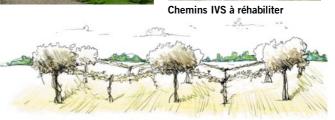




Agriculture, paysage et patrimoine







Hutins Vues à mettre en valeur





Vergers à revaloriser

Milieux naturels à protéger et découvrir





Nant de la Guinguette

FICHE DE MESURES N° 10

Pénétrante de verdure Sous-Pinchat / Installations sportives / Parc rural

Développer des installations de sports et loisirs en tenant compte des qualités paysagères et naturelles du site.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres: 3.5	Initiative : CA	Réalisation
MESURES LIEES	Partenaires Communes de Veyrier et de	Communes de Carouge, de Veyrier et de Troinex
Fiches n° 5, 12, 13, 20	Troinex DGNP / DGEau DAGE Etat de GE et Rigafin SA	

INSTANCES CONCERNEES

DEMARCHES

Les travaux liés à la réalisation du CEVA vont induire une réorganisation des installations sportives de la Fontenette, nécessitant le déménagement d'une partie des terrains de sport. Par ailleurs, les communes de Veyrier et Troinex ont également des besoins de nouvelles installations sportives, ainsi que Carouge, compte tenu de l'accroissement démographique. La localisation de ces équipements dans la pénétrante de verdure constitue une hypothèse d'aménagement. Dès lors, une collaboration intercommunale doit être engagée en vue de :

- > Définir un programme d'aménagement en coordination avec les communes voisines.
- > Vérifier l'adéquation entre le programme et les qualités paysagères et naturelles du site.
- > Elaborer un projet d'aménagement prenant en compte les valeurs paysagères et naturelles (connexions entre milieux naturels) de la pénétrante de verdure à l'échelle de Genève Sud.
- > Envisager des mesures de compensation à l'échelle du territoire de Genève Sud, de manière intercommunale.
- > Engager les discussions avec les services cantonaux (DGAT, DAGE, DGNP, DGM).
- > Engager des négociations avec les propriétaires en vue de l'acquisition des terrains.
- > Engager les discussions avec la Commission agricole (application du droit foncier rural).
- > Etudier la desserte par transports publics (TPG ou bus intercommunal).
- > Engager les études de modification des zones et les compensations agricoles et naturelles.

Afin d'assurer la maîtrise foncière des terrains : collaborer avec l'Etat en vue de finaliser l'échange de terrains entre Etat et le propriétaire privé.

Envisager une collaboration Carouge – Veyrier – Troinex - Canton, en vue de la mise en valeur paysagère de la pénétrante de verdure (parc rural).

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

- > Collaboration avec Veyrier et Troinex : discussions en cours
- > Echange de terrains entre la société Rigafin SA propriétaire des terrains et l'Etat : en cours

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > Genève Sud, rapport final. Urbaplan, juin 2004
- > Urbanisation du plateau de Vessy (commune de Veyrier)
- > Plan directeur de Veyrier : en cours
- > Plan directeur de Troinex : en cours
- > Etude pour l'implantation d'un centre sportif intercommunal. Carouge, Troinex, Veyrier. Rapport provisoire, J.-P. Ortis, 07.07.2005
- > PACA Carouge Veyrier Etrembières

FICHE DE MESURES N° 11

Nature en ville



Etang derrière le CO Pinchat



Entretien et renouvellement du patrimoine arboré



Parc privé au ch. Poluzzi avec étang biotope



Parc de Fontenette, gestion extensive à envisager



Drize renaturée et futur parc public



L'Arve et sa ripisylve

FICHE DE MESURES N° 11

Nature en ville

Favoriser la biodiversité.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Initiative : CA	Réalisation
Partenaires : DGNP, CJB, Ville de Genève, Veyrier	CA

INSTANCES CONCERNEES

MESURES LIEES

Chapitres: 9.3

Fiches n° 2, 3, 4, 5, 9, 10

DEMARCHES

Afin de préserver et favoriser la biodiversité sur le territoire communal, les actions suivantes sont engagées :

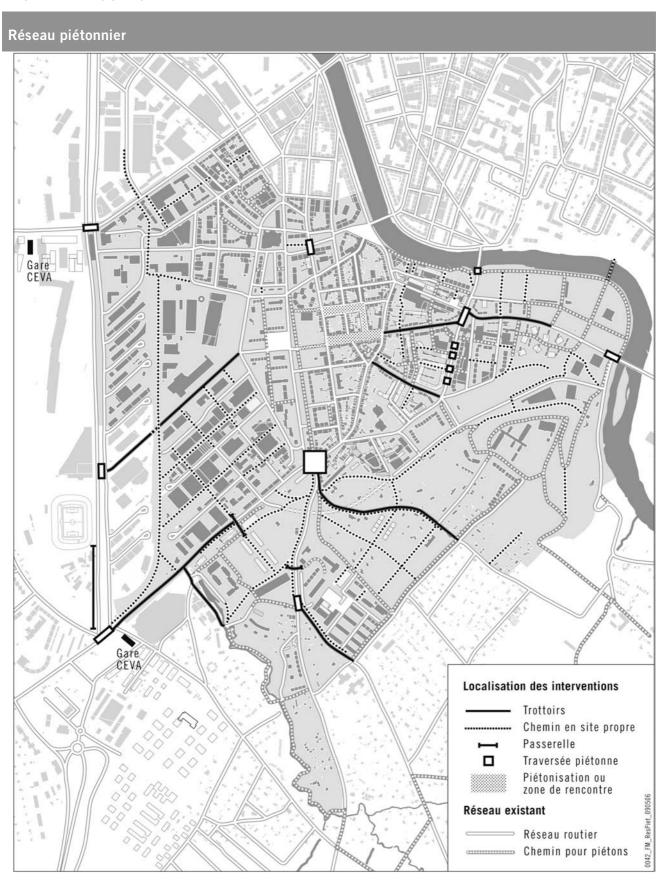
- > Procéder à une gestion différenciée des espaces verts et augmenter la surface gérée de manière extensive.
- > Privilégier les essences indigènes dans les espaces verts gérés par la commune.
- > Prendre en compte les mouvements de la petite faune dans le choix des clôtures.
- > Assurer un suivi de l'état sanitaire des arbres et planifier le renouvellement du patrimoine arboré.
- > Assurer des conditions d'existence correctes aux arbres en milieu urbain.
- > Aménager des espaces verts de délassement pour le public.
- > Préserver la végétation et la perméabilité du sol de la zone de villas en limitant l'urbanisation.
- > Remplacer les surfaces asphaltées par des revêtements perméables.
- > Favoriser des toitures végétalisées.
- > Inciter et soutenir l'aménagement d'espaces collectifs présentant une valeur écologique en plus de la valeur d'usage (prioritaire pour ces espaces).
- > Réaménager les bords de l'Arve en distinguant des espaces à fonction prioritaire biologique et des espaces à fonction prioritaire de délassement.
- > Engager une étude sur l'aménagement de la pénétrante de verdure sous la forme d'un parc rural conciliant milieux naturels, agriculture, paysage, patrimoine, loisirs de proximité.
- > Favoriser dans le périmètre Praille Acacias Vernets l'aménagement d'espaces verts diversifiés.
- > Procéder à des actions d'information et de sensibilisation du public : information auprès des propriétaires de la zone de villas (haies avec essences indigènes, clôtures favorables à la faune, biotopes, etc.). Aménagement d'un sentier nature reliant l'Arve à la Drize. Aménagement dans les cours d'écoles de biotopes ou de plantages pris en charge et entretenus par les élèves. Publications sur les espaces naturels communaux.
- > Entretenir les prés de fauche du Val d'Arve de manière à éviter leur embroussaillement et la perte de la biodiversité. Envisager une collaboration avec la DGNP.
- > Aménager une lisière étagée (ourlet arbustif et herbacé) en bordure des forêts communales.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

De nombreux projets sont en cours, d'autres sont à initier.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

Masterplan Praille Acacias Vernets



FICHE DE MESURES N° 12

Réseau piétonnier

Développer un réseau piétonnier sûr, accessible à tous, confortable et continu.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Initiative : CA Partenaires Communes voisines Propriétaires privés DT : DGM / DGAT, TPG Réalisation Commune

INSTANCES CONCERNEES

MESURES LIEES

Chapitres: 7, 8

Fiches n° 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 16

DEMARCHES (les interventions prioritaires liées à la sécurité du réseau sont signalées par "!")

Améliorer et sécuriser le réseau

- ! Rte de Saint-Julien : Sécurisation du cheminement du côté sud de la route, le long de la zone d'activités. Coordination avec CEVA.
- ! Rue J.-Dalphin : Sécuriser la traversée piétonne dans le prolongement de l'av. de la Praille.
- ! Rue de Veyrier (entre Fontenette et Vautier) : Elargissement du trottoir côté sud (travaux dans le cadre de la zone 30).
- ! Carrefour rte de Drize Rte de Troinex : Sécurisation des traversées piétonnes.
- ! Rte de Troinex : Elargissement des trottoirs. Coordination avec développement de Battelle.
- ! Rte de Pinchat : Aménagement de trottoirs. Coordination avec développement terrains Lancoud et Université.
- ! Quartier des Acacias : Extension de la zone 30.
- ! Zones 30 existantes : Renforcer les mesures de modération, notamment les portes d'entrée.

Compléter le réseau

- > Place du Rondeau : Faciliter la traversée du Rondeau (trajectoires plus directes). Cf. FM 8.
- > Av. de la Praille (tronçon J.-Dalphin Montfalcon) : cheminement mixte piétons-vélos dans le parc (nord). Désencombrer le trottoir côté sud.
- > Rue des Moraines : Aménager un large trottoir. Coordination avec révision PLQ et image directrice. Cf. FM 3
- > Rte de Drize : Aménager une passerelle piétonne entre l'Espace de Vie Enfantine, sur Battelle, le futur CO Drize et l'école primaire. Coordination élargissement route de Drize (DCTI).
- > Rue de la Fontenette : Augmenter la perméabilité par de nouvelles traversées piétonnes. Coordination avec aménagements cyclables et modification de la hiérarchie routière (DGM).
- > Val-d'Arve : cheminement mixte piétons-vélos dans le prolongement de l'allée montant de la piste Vita. Cf. FM 10.
- > Drize (terrains Duvernay) : cheminement mixte piétons-vélos à l'intérieur de la propriété + cheminement entre le pont sur la Drize et le parking du collège de Staël au travers de la parcelle 1167. Coordination élargissement rte de Drize (DCTI) et PLQ Drize.
- > Battelle : réserver cheminements à travers la parcelle de l'Université (N-S, E-0).
- > PLQ situé entre la rue de la Tannerie et la rue des Moraines : Négocier une servitude de passage public. Cf. FM 3.
- > Clos de la Fonderie : Négocier servitudes de passage public entre Clos de la Fonderie et rue de la Fontenette Cf. FM 3.
- > OCAN Cité Famila Daniel-Gevril : compléter le réseau de chemins internes, en dehors du trafic. Cf. FM 4. Coordination avec réaménagement quartier Familia et CEVA. Délocalisation OCAN et piste d'essai.
- > Cité Léopard : négocier les servitudes de passage assurant la perméabilité de l'îlot. Cf. FM 3.
- > Noirettes / Acacias : Négocier les servitudes de passage.
- > Vieux Carouge: Négocier des servitudes de passage public à pied au travers des cours et passages intérieurs (à l'exemple de l'aménagement entre le passage de l'Intendant et la rue de la Faïencerie). Cf. FM 6.
- > Rue du Centenaire : négocier une servitude de passage permettant d'assurer la continuité entre l'axe transversal nord-sud du quartier des Tours et l'espace vert au centre de l'îlot Centenaire-Montfalcon-Praille-J.-Grosselin.
- > Praille Acacias Vernets : planifier et mettre en place le réseau de mobilités douces assurant la perméabilité du secteur. Cf. FM 2.
- > Nouvelles passerelles à créer : route de Drize (liaison Battelle CO Drize) et route de St-Julien (PAV).
- > Parcours « Rive verte » et parcours de crête prévu dans le PAV (coordination avec Lancy).

Améliorer le confort du réseau

- ! Av. Vibert (tronçon rue J.-Grosselin rte des Jeunes) : Amélioration de la sécurité et du confort. Coordination "réseau vert" et Lancy.
- > Av. Vibert (passage sous les voies CFF): Amélioration de l'éclairage. Coordination "réseau vert" et Lancy.
- > Quartier de Battelle : adapter le réseau aux besoins des personnes en situation de mobilité réduite.Cf. FM 2.
- > Promenade des Orpailleurs : Elargissement du passage sous le pont de la Fontenette. Cf FM 9. Coordination travaux CEVA.
- > Quartier des Tours : mise en valeur de l'axe transversal nord-sud. Coordination DCTI-OPS : plan de site.
- > Places et rues du Vieux-Carouge : étudier mise en zone de rencontre et/ou piétonisation. Cf. FM 6, 16.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

« Réseau Vert » (réalisation par étape, dès 2007)

Masterplan Praille Acacias Vernets (PAV)

Plan de circulation (zones 30, zone 20)

Sovalp

(contre-sens cyclable possible)

Périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV)

Piétonnisation éventuelle

Réseau cyclable (mobilités douces - « réseau vert ») CEVA 📷 あ **₽** 易 큚 a 라 あ Zone 30 km/h existante: mixité voiture-vélos Aménagement cyclable existant Zone 30 km/h projetée 11111111111 Voie verte d'agglomération 0042_Fiche13_090605 Zone de rencontre projetée Aménagement à réaliser en priorité sur les routes

岛

(modération de vitesse, marquages, etc)

équipements publics

Parking à vélos existant ou à créer proche des

FICHE DE MESURES N° 13

Réseau cyclable (mobilités douces - « réseau vert »)

Etendre, aménager et sécuriser le réseau cyclable.

Promouvoir les déplacements en deux-roues légers

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

INSTANCES CONCERNEES

Chapitres: 8.6	Initiative : CA	Réalisation
MESURES LIEES	Partenaires DGM	Commune
Fiches n° 5, 7, 8, 10, 12		

DEMARCHES

Améliorer et compléter le réseau cyclable

- > Mettre en œuvre progressivement le réseau de mobilités douces « réseau vert » selon la résolution votée en 2006.
- > Baliser les parcours (signalétique) en coordination avec la ville de Genève.

L'aménagement d'installations de parcage abritées et sécurisées pour les vélos à domicile (immeubles) et à destination est essentiel au développement de la pratique du vélo :

- > Aménager des places de stationnement pour les cycles aux abords des équipements publics, commerces et services, grandes entreprises, habitations, etc.
- > Exiger la réalisation d'abris à vélos performants et facilement accessibles lors de chaque réalisation de nouveaux immeubles.
- > Introduire la réflexion sur les vélos dans le cadre de l'examen des PLQ.

Promouvoir la pratique du vélo

- > Engager une réflexion intercommunale (plan directeur du réseau cyclable de Genève Sud).
- > Planifier et engager des actions pour la sensibilisation du public :
 - Vélobus (équivalent du Pédibus en vélo).
 - Actions auprès des administrations et des entreprises (mise à disposition de vélos).
 - Information régulière (distribution de la carte vélos).
 - Mise à profit d'événements pour sensibiliser le public (Semaine de la mobilité).
 - Actions communales symboliques (offre de la vignette, concours pour gagner des vélos électriques, etc.).

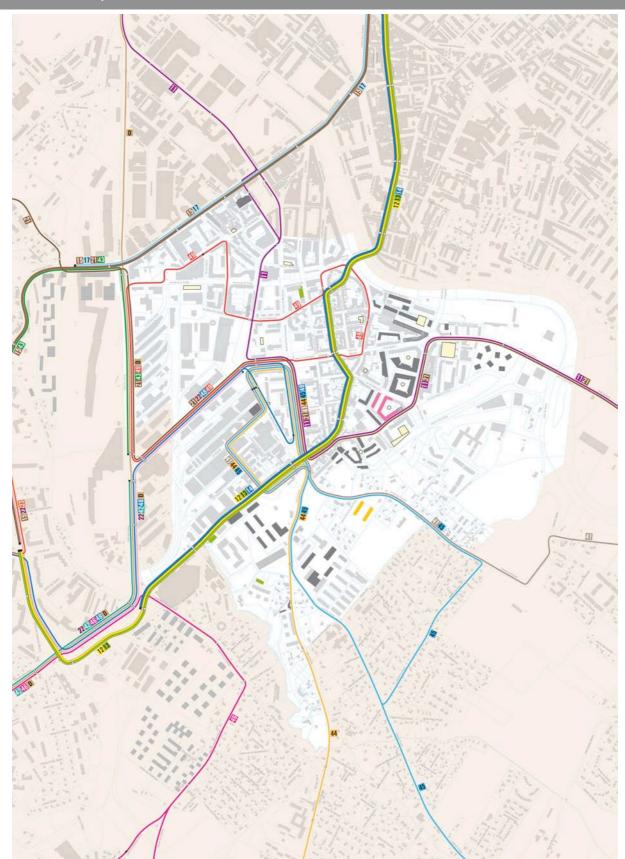
ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

Tronçons prioritaires du réseau vert à l'étude. Réalisation des premiers aménagements en 2007.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > Réseau vert. Etude des priorités de mise en œuvre. Rapport du 9 mars 2007. Trafitec
- > Plan directeur des chemins pour piétons
- > Planification des itinéraires cyclables, ville de Genève
- > Plans directeurs de Veyrier, Lancy, Plan-les-Ouates
- > Masterplan Praille Acacias Vernets
- > Gares CEVA

Réseau des transports en commun



FICHE DE MESURES N° 14

Réseau des transports en commun

Améliorer la desserte du centre de Carouge et des nouveaux quartiers au sud.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

INSTANCES CONCERNEES

Chapitres: 8.5	Initiative : CA	Réalisation
MESURES LIEES	Partenaires TPG, DGM	Commune et TPG
Fiches n° 1, 2, 7, 8, 16		

DEMARCHES

La réorganisation des lignes TPG sur la commune de Carouge a un double objectif : améliorer qualitativement la desserte du centreville de Carouge et quantitativement celle des nouveaux quartiers.

Améliorer la desserte du centre de Carouge

- > Proposer aux TPG la mise en double sens de la ligne 21 par le sud en empruntant la rue Joseph Girard, le Rondeau de Carouge et les Tours-de-Carouge, principal point de correspondance avec les autres lignes et arrêt le plus proche du centre ville.
- > Réfléchir à une nouvelle distribution des arrêts de tram du Vieux-Carouge en lien avec le réaménagement du Rondeau et les lourds aménagements à faire pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- > Etudier les nouvelles infrastructures TC indispensables pour desservir le PAV en créant par exemple une nouvelle ligne de tram côté route des Jeunes ou parallèle à celle-ci, voire en étudiant de déplacer les lignes de tram 12, 13 et 14. En parallèle, une réorganisation des lignes doit être étudiée afin de ne pas dégrader l'offre TC tant du centre que des quartiers à l'Est.
- > La navette 49 a pour objectif de relier les différentes centralité de Carouge et de les connecter au réseau TC. Fruit d'un partenariat public-privé entre la commune de Carouge, la banque Pictet, Japan Tobacco, Migros, et le centre commercial La Praille, le trajet de cette navette sera offert aux employés des entreprises partenaires.
 - Deux navettes seront exploitées par les TPG sur la ligne 49; elles circuleront les jours ouvrables du lundi au vendredi, toutes les 7-8 minutes, entre 11h45 et 14h15.

Desservir les quartiers récemment urbanisés

- > Veiller à ce que propose le Plan Directeur des transports collectifs 2007-2010 sur la commune de Carouge soit réalisé : prolongement de la ligne 11 dans Battelle-Tambourine en coordination avec l'élargissement de la route de Drize (le Plan directeur de Carouge propose que la ligne 11 absorbe la ligne 45, ce qui permet d'éviter l'insertion d'une boucle dans le quartier Battelle-Tambourine, d'améliorer aussi la desserte en amont ainsi que celle de Troinex), augmentation de la fréquence des lignes 41, 44 (ne desservira plus Carouge avec Genève Sud) et 45 (remplacée par la 11 voir ci-dessus).
- > S'assurer que le Masterplan Praille Acacias Vernets (nouvel arrêt tram sur la route de Saint-Julien et axe bus sur l'avenue de La Praille) contribue à l'amélioration de l'offre TC à Carouge.
- > Prolonger la ligne 41 de Tours-de-Carouge à Lancy/Pont-Rouge pour offrir une liaison directe à une gare CEVA.

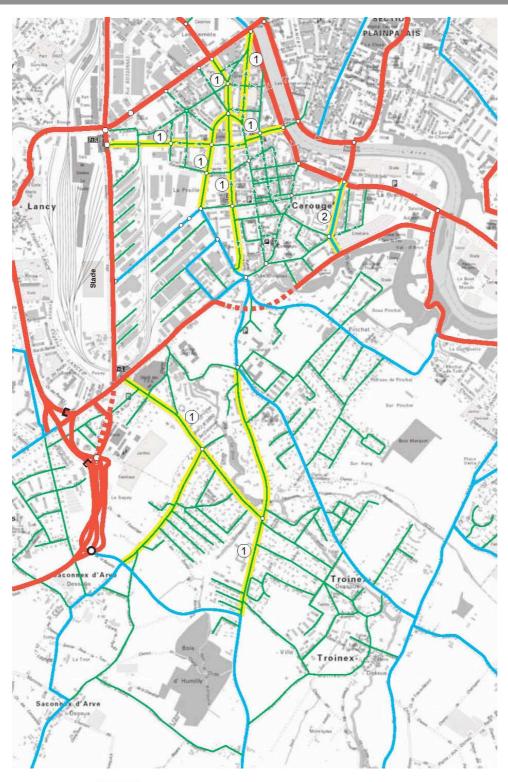
Interfaces et stations TC

> Equiper et aménager les arrêts TC de manière à les rendre attractifs pour les clients (abribus, banc, abri à vélos, WC, déchetterie, cabine de téléphone, borne d'information des TPG, etc.). Prendre en compte l'accessibilité par les personnes en situation de mobilité réduite.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > Plan Directeur des transports collectifs 2007-2010.
- > Etude en cours de réorganisation des réseaux TC de Carouge (Bureau d'études E. Grasset).
- > PLQ 29'721, Grange-Collomb (institut Battelle), modifiant pour partie le PLQ 28'566 adopté par le Conseil d'Etat le 23 juin 1994 et étude préalable de J.-J. Oberson, (septembre 2006).
- > PLQ 29'652. Etude d'impact sur l'environnement, urbaplan, octobre 2007.
- > Masterplan Praille Acacias Vernets.
- > Réaménagement de la route de Drize : travaux planifiés pour 2010-12.
- > Fermeture de la place de Sardaigne.
- > CEVA.
- > Ordonnance fédérale sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics.
- > Etude Genève Sud, rapport final, urbaplan, juin 2004.
- > Plan directeur des transports publics 2011-2014.

Hiérarchie du réseau routier



Légende

- 1 Routes déclassées de réseau secondaire en réseau de quartier
- 2 Routes déclassées de réseau primaire en réseau secondaire
- Routes déclassées

FICHE DE MESURES N° 15

Hiérarchie du réseau routier

Canaliser le trafic sur le réseau primaire.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Initiative : CA Partenaires DGM Réalisation DGM - Commune

INSTANCES CONCERNEES

MESURES LIEES

Chapitres: 8.3

Fiches n° 2, 13, 16, 17, 18

DEMARCHES

La proposition de hiérarchie du réseau routier (2007) est basée sur celle faite en 1995. Celle-ci n'a pas été prise en considération par l'Etat lors de l'établissement de la carte de la hiérarchie du réseau routier du 18 avril 2005. La commune est donc aujourd'hui en contradiction avec l'Etat sur ce point. Elle maintient néanmoins sa position dans le plan directeur communal car celui-ci exprime une vision à moyen et long terme. C'est pourquoi la commune demande à l'Etat de réexaminer sa position lors de la révision de la carte de la hiérarchie du réseau routier qui doit être effectuée tous les 4 ans (prochaine échéance 2009). Les propositions d'adaptation de la hiérarchie du réseau routier portent sur :

- > Déclassement du réseau secondaire en réseau de quartier : Boulevard des Promenades, une partie de la rue Jacques-Grosselin (partie Nord entre l'avenue Vibert et la rue du Grand-Bureau), avenue de la Praille, rue Caroline, rue du Grand-Bureau.
- > Déclassement réseau primaire en réseau secondaire : rue de la Fontenette.

Dans l'hypothèse où le tracé Sud-Ouest de la route interquartier est accepté (variante privilégiée par la commune), les routes de La Chapelle, de Drize et de Saconnex-d'Arve seraient déclassées du réseau secondaire au réseau de quartier.

La rue du Grand-Bureau et la rue Caroline se situant en grande partie sur le territoire de la Ville de Genève, une concertation entre ces deux communes est nécessaire. Ces rues ayant une connexion directe avec le réseau de Carouge, une continuité et une harmonie entre les deux réseaux est essentielle. La partie Nord de la rue Jacques-Grosselin étant déclassée afin de favoriser le développement du Vieux-Carouge, la classification en réseau secondaire des rues Caroline et du Grand-Bureau n'ont alors plus d'intérêt. Un itinéraire "privilégié" entre la rue des Acacias et la route de Saint-Julien existe par la route des Jeunes classée en réseau primaire.

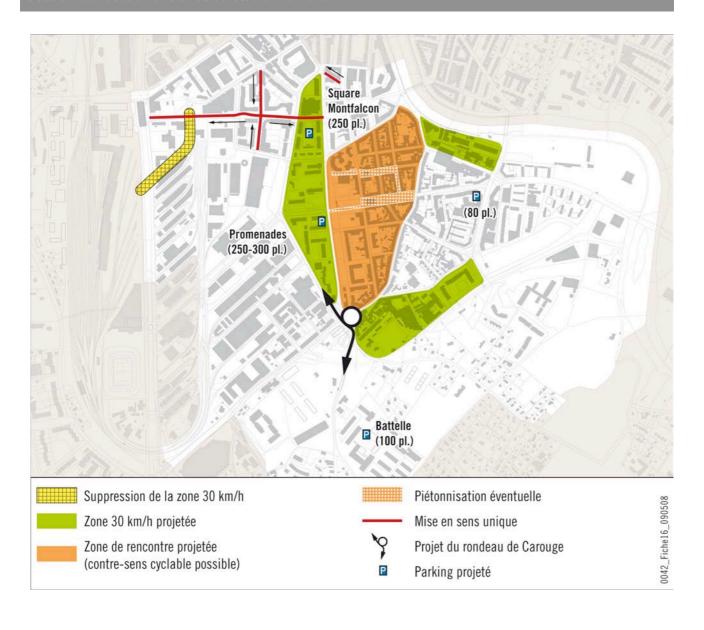
ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

> Masterplan Praille Acacias Vernets à l'étude : impacts sur la hiérarchie du réseau à évaluer (étude du bureau Citec pour le réseau situé entre la route de Saint-Julien et l'avenue Vibert et étude « Schuppisser » pour le réseau situé entre l'avenue Vibert et la route des Acacias).

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > Carte de la hiérarchie du réseau routier adoptée par le Conseil d'Etat le 18 avril 2005.
- > Plan directeur du réseau routier 2007-2010.
- > Genève Sud, rapport final, urbaplan, juin 2004.

Gestion du réseau routier et du stationnement



FICHE DE MESURES N° 16

Gestion du réseau routier et du stationnement

Privilégier une meilleure cohabitation des différents modes de déplacement.

Préserver l'accessibilité au centre.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Initiative : CA Partenaires DGM Réalisation Commune

INSTANCES CONCERNEES

MESURES LIEES

Chapitres: 8.3

Fiches n° 2, 3, 12, 13, 15, 18

DEMARCHES

Privilégier une meilleure cohabitation des différents modes de déplacement dans le Vieux-Carouge

Les zones 30 km/h permettent de diminuer le trafic de transit à travers les quartiers résidentiels et de le canaliser sur les axes souhaités, de sécuriser les alentours des établissements scolaires et publics attirant de nombreux usagers, de favoriser les itinéraires de promenade et enfin de sécuriser les modes doux.

- > Engager les études en vue de l'extension des zones 30 km/h actuelles (rue Joseph-Girard, rue J.-Grosselin, poche au Nord de l'avenue du Cardinal Mermillod). Pour l'extension ou la création d'une zone 30 km/h une expertise comprenant différentes étapes est nécessaire : comptage des vitesses, analyse des accidents, étude des mesures d'aménagement, enquête publique, mise en œuvre, information, évaluation, etc.
 - Etude de la situation actuelle (déficits en termes de sécurité dans la zone, accidents survenus dans la zone, indications sur le niveau actuel des vitesses, attentes en terme d'affectation des routes, plans synoptiques).
 - Délimitation des objectifs et conditions cadres (protection plus efficace des usagers non-motorisés, pondération plus forte de l'usage résidentiel et commercial par rapport à la fonction routière, etc.).
 - Mesures (au profit de la sécurité routière, de la qualité de vie et de l'habitat, du commerce local) argumentés par les plans des aménagements : seuils, rétrécissements, etc.
 - Information auprès des résidents.
 - Evaluation des effets après une année et correctifs éventuels.
- > Améliorer l'efficacité des portes d'entrée existantes: mise en place d'aménagements tels que seuils, rétrécissements, trottoirs continus afin d'obtenir une réduction effective de la vitesse et signifier l'entrée dans un réseau de quartier.

Améliorer l'accessibilité au centre

- > Mise en sens unique des rues de Lancy et Caroubiers.
- > Introduction du macaron pour le stationnement qui aura comme effet principal une pression sur le stationnement des employés au profit de celui des habitants et des visiteurs.
- > Mise en sens unique de l'Avenue de La Praille et fermeture de la place de Sardaigne : à évaluer dans le cadre des études PAV.
- > Aménagements de la rue J.-Grosselin (carrefour Montfalcon) et aménagement du tronçon rue J.-Dalphin entre les rues de Lancy et Débridée.
- > Réaliser une étude d'accessibilité pour les parkings du centre ville (centre communal, place de Sardaigne et place de l'Octroi).

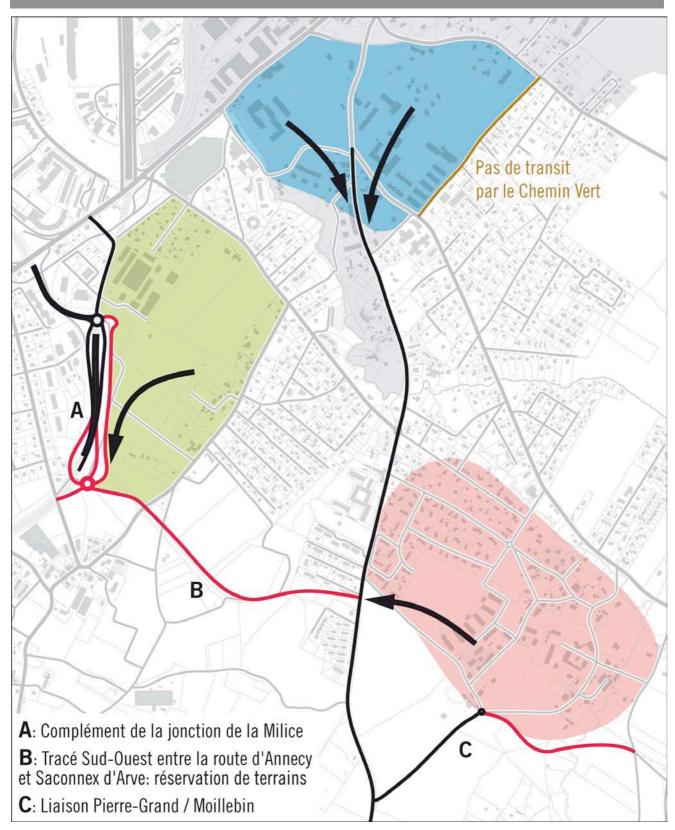
ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

- > Extension des zones 30 : planifié pour 2008-09.
- > Aménagement du secteur Montfalcon : travaux prévus pour 2010-11.
- > Introduction macarons : étude en cours

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > Note technique: Stationnement Introduction du macaron, RGR, septembre 2006
- > Programme d'assainissement du réseau routier

Route interquartier (Genève Sud)



Genève Sud : propositions des communes

212

FICHE DE MESURES N° 17

Route interquartier (Genève Sud)

Résoudre de manière coordonnée les problèmes de circulation dans Genève Sud.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres: 8 MESURES LIEES Fiches n° 8 Init Par DC Cor Vey les

INSTANCES CONCERNEES

Initiative	Réalisation
Partenaires	Etat
DCTI	
Communes de Lancy, de	
Veyrier, de Troinex, de Plan-	
les-Ouates et de Bardonnex	

DEMARCHES

L'étude Genève Sud a conclu à l'adaptation nécessaire du réseau routier au sud de la route de St-Julien, compte tenu du fort développement en cours et planifié (PAC Chapelle-Les Sciers, Drize, Battelle, Université, etc.). Afin de délester le Rondeau de Carouge et faciliter le franchissement de la rte de St-Julien, un nouvel axe routier est préconisé pour canaliser le trafic sur le giratoire de la Milice et le réseau primaire.

Le Conseil d'Etat a approuvé les mesures préconisées par l'étude Genève Sud :

- > Le réaménagement de la plate-forme douanière de Bardonnex : création d'une troisième voie (réalisé).
- > Le développement du projet et engagement de la procédure d'approbation pour le complément à la jonction de la Milice.
- > L'avant-projet en vue de la réalisation de la variante dite tracé direct par le chemin Baumgartner et un nouveau franchissement de la Drize.
- > Le maintien de la réservation routière par la variante dite tracé sud-ouest, entre les routes d'Annecy et de Saconnex-d'Arve.
- > La vérification de l'intérêt d'une liaison routière entre les routes de Pierre-Grand et de Moillebin, telle que proposée par les six communes de Genève Sud.
- > L'adaptation de l'offre en transports publics dans le secteur de Genève Sud.

La commune de Carouge (ainsi que Lancy, Veyrier et Plan-les-Ouates dans leurs plans directeurs respectifs) est opposée au tracé direct (B) et préconise la réalisation dans un premier temps du tracé Sud-Ouest (C), moins dommageable pour les quartiers résidentiels et le vallon de la Drize.

La collaboration intercommunale et avec l'Etat doit se poursuivre en vue de la recherche d'une solution acceptable pour l'ensemble des parties. Un accord entre le canton et les communes visant à privilégier dans un premier temps, le tracé Sud-Ouest plutôt que le tracé direct, est en cours de discussion. Il n'est pas encore formalisé par une décision du Conseil d'Etat.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

- > Discussions en cours entre communes et Etat en vue de privilégier d'abord le tracé sud-ouest plutôt que le tracé direct. En attente d'une décision formelle du Conseil d'Etat.
- > Décision du Conseil municipal du 11 mai 2004 rejetant l'idée d'un nouveau franchissement de la Drize.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

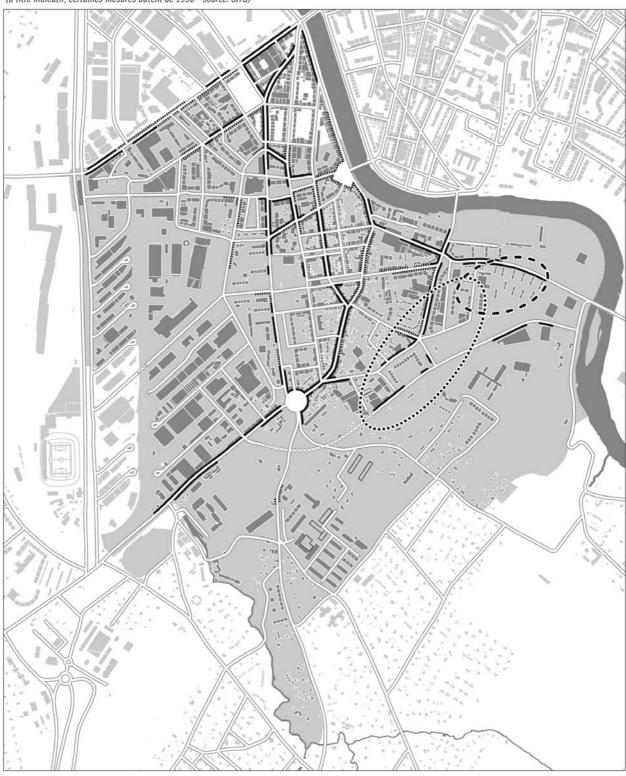
- > Genève Sud, rapport d'évaluation des variantes, 29 juin 2005. Urbaplan, RGR, Ott&Uldry. Gren, Acade.
- > Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif à la motion concernant l'aménagement du territoire de la région Rhône-Arve.
- > Plan directeur de Plan-les-Ouates (en cours), Plan directeur de Bardonnex (en cours), Plan directeur de Veyrier (en cours), Plan directeur de Troinex (en cours), Plan directeur de Lancy (en cours).
- > PAC La Chapelle Les Sciers, février 2007.
- > Plan directeur du réseau routier 2007-2010 approuvé par le Conseil d'Etat le 20 juin 2007 et soumis à l'approbation du Grand Conseil (automne 2007).

Assainissement des routes communales (OPB)

VLI dépassées de jour VLI dépassées de nuit Quartiers résidentiels soumis aux nuisances de la rte du Val-d'Arve

Quartiers résidentiels soumis aux nuisances de la piste d'essai du SAN

(à titre indicatif, certaines mesures datent de 1990 - source: SITG)



FICHE DE MESURES N° 18

Assainissement des routes communales (OPB)

Protéger la population des nuisances sonores.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres: 10.1 MESURES LIEES Fiches n° 2, 3, 4, 15, 16 Initiative: CA Partenaires DT - SPBR DCTI - SABR Réalisation Commune

INSTANCES CONCERNEES

DEMARCHES

Les valeurs limites d'immission (VLI) sont dépassées sur de très nombreuses routes communales. La commune a l'obligation de procéder à leur assainissement avant 2018.

Conformément à la législation (art 24 OPB), l'Etat de Genève a publié en 2003 un plan pluriannuel regroupant l'ensemble des assainissements qu'il a prévu de réaliser dans les années à venir sur le réseau routier national et cantonal. Ce plan, mis a jour chaque année, doit être transmis à l'OFROU pour information. Le rôle du plan pluriannuel est aussi d'assurer la coordination des études et travaux sur l'ensemble du réseau routier. Cette coordination est assurée à Genève par la Commission cantonale de suivi de l'assainissement routier.

Pour bénéficier des subventions fédérales, les communes doivent faire part de leurs projets au canton afin qu'ils puissent être inscrits dans le plan pluriannuel. Sur la base des plans pluriannuels, le canton et les communes concernées élaborent des projets d'assainissement (art. 24a OPB).

Compte tenu de l'importance du réseau routier concerné, la commune doit rapidement engager l'étude d'un programme d'assainissement afin de planifier les travaux de manière échelonnée dans le temps. Intégrer dans l'étude du programme d'assainissement la route du Val-d'Arve et les nuisances qu'elle génère pour les quartiers bordiers des rues Joseph-Girard, St.-Nicolas-le-Vieux, Centurion, D.-Gevril ainsi que pour l'EVE du Val-d'Arve.

Le contenu des projets d'assainissement est décrit à l'art 24a de l'OPB :

- > Spécification des routes nécessitant un assainissement (les valeurs indiquées sur la carte ci-contre sont indicatives, car certaines mesures datent de 1990, d'autres sont plus récentes).
- > Indication sur l'exposition au bruit selon le cadastre.
- > Exigences en matière d'aménagement du territoire pour le développement des zones concernées.
- > Indications sur les mesures d'assainissement et d'isolation acoustiques prévues.
- > Indication sur l'efficacité des assainissements.
- > Motifs des demandes d'allègement.
- > Calendrier prévu pour la réalisation de l'assainissement.
- > Devis des frais pouvant être portés en compte.

L'OFROU (Office fédéral des routes), en accord avec l'OFEV (Office fédéral de l'environnement), fixe le montant des subventions fédérales affectées à l'assainissement (art. 25 OPB).

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

- > Le programme d'assainissement des routes cantonales a démarré en 2004.
- > Extension des zones 30 (Carouge) : planifié pour 2009-2011.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

- > Plan de circulation.
- > Masterplan Praille Acacias Vernets : incidences sur la hiérarchie et gestion du réseau à évaluer.
- > Réseau de mobilités douces (« réseau vert ») : mise en œuvre progressive dès 2007.
- > Programme d'assainissement de la Ville de Genève : en cours.

FICHE DE MESURES N° 19

Gestion de l'énergie



Visualisation par thermographie des fuites de chaleur aux raccords de dalles : isolation traversée par la dalle d'étage. (source : Estia SA, Lausanne)



Visualisation par thermographie des parois de balcons non isolées (source: Estia SA, Lausanne)







Documentation éditée par l'Office fédéral de l'énergie. (www.etat.geneve.ch/dt/site/protection-environnement/energie)

FICHE DE MESURES N° 19

Gestion de l'énergie

Limiter les besoins en énergie fossile. Réduire les émissions de CO₂. Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables. Contribuer à l'assainissement de la qualité de l'air.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Initiative : CM Partenaires : ScanE, propriétaires et promoteurs privés Réalisation : CA

MESURES LIEES

Chapitres: 10.2

Fiches n° 0, 1, 2, 3, 4, 5

DEMARCHES

Afin de limiter la consommation d'énergie et contribuer l'assainissement de la qualité de l'air, les actions suivantes sont mises en œuvre par la commune.

INSTANCES CONCERNEES

- > Développer un concept énergétique pour accompagner le développement de Carouge Est (voir FM 3), du PAV et du secteur de la Fontenette.
- > Assainir le parc de véhicules des services communaux et inciter son personnel à favoriser les modes de déplacements doux.
- > Poursuivre le bilan énergétique de ses bâtiments, engagé depuis 1991.
- > Mettre à disposition les toitures des bâtiments communaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- > Remplacer progressif les chaufferies utilisant des énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables.
- > Changer les ampoules assurant l'éclairage public (économie d'environ 25 % de la consommation).
- > Installer des capteurs thermiques sur des équipements communaux.
- > Procéder à des actions de sensibilisation auprès des enfants, des privés et des entreprises.
- > Utiliser de véhicules électriques ou fonctionnant au bio-diesel et éthanol (véhicules communaux).
- > Organiser des cours « éco-drive » pour le personnel communal.
- > Evaluer le potentiel des énergies renouvelables de la commune.
- > Dans le cadre de la construction ou rénovation de bâtiments communaux, utiliser prioritairement des énergies renouvelables et favoriser les mesures constructives telles que : éclairage naturel des locaux, ventilation naturelle, isolation, etc.
- > Dans le cadre de restructurations de quartiers favoriser la planification de systèmes de production centralisée d'énergie fonctionnant avec un réseau de quartier plutôt que des installations individuelles.
- > Encourager les propriétaires privés à limiter les émissions de polluants (contrôle des installations de chauffage, etc.).
- > Poursuivre les efforts en termes de recyclage et valorisation des déchets (compostage).

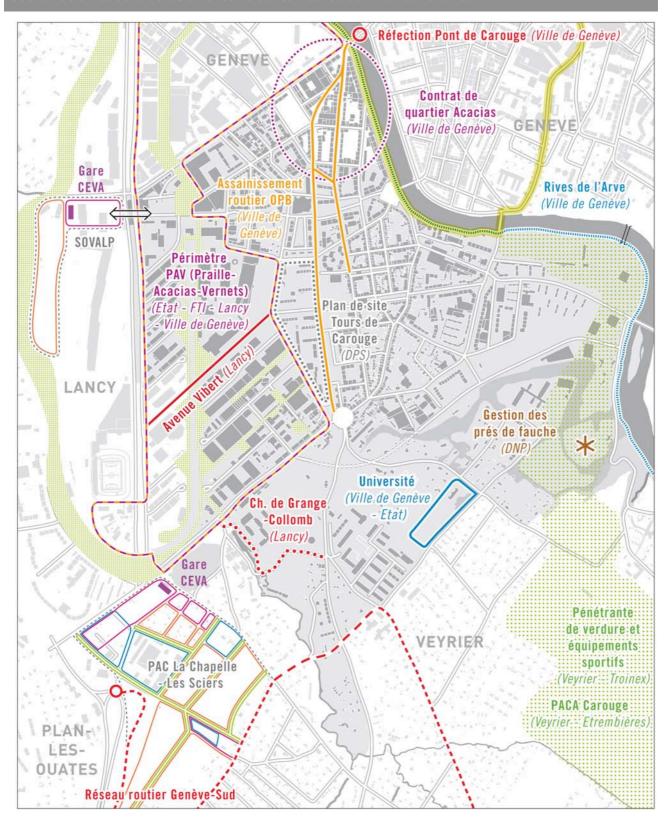
ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

Label « Cité de l'énergie » : obtenu en 2008.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

Plan directeur cantonal de l'énergie, approuvé par le Conseil d'Etat le 17 décembre 2003.

Coordination et collaboration avec le canton et les communes voisines



FICHE DE MESURES N° 20

Coordination et collaboration avec le canton et les communes voisines

Développer la collaboration intercommunale et avec le canton, notamment dans les domaines de l'urbanisation, des réseaux de déplacements et des équipements publics.

EXPLICATIONS DANS LE PLAN DIRECTEUR

Chapitres : 3.5; 5.6	Initiative : CA	Réalisation
MESURES LIEES	Partenaires Etat de Genève	Commune
Fiches n° 2, 9, 10, 12, 13, 17, 18	Villes de Genève et Lancy, communes voisines CFF, SOVALP	

INSTANCES CONCERNEES

DEMARCHES

Dans le domaine de l'urbanisation, des équipements et des espaces publics et du paysage

- > Etablir une charte de collaboration avec l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la ville de Lancy concernant la mise en œuvre du masterplan Praille Acacias Vernets : collaboration, partenariat, processus de décision, péréquation, etc. (cf. FM n° 2).
- > Engager une collaboration étroite avec les villes de Genève et de Lancy concernant le développement du quartier Praille Acacias Vernets : répartition des logements et des activités, implantation des équipements et espaces publics, mise en œuvre, étapes, etc.
- > Développer une étroite collaboration avec la ville de Lancy et la SOVALP concernant l'accessibilité aux deux gares CEVA :, continuité des réseaux de déplacement en modes doux, stationnement, équipements, etc.
- > Etudier avec les communes de Veyrier et Troinex et avec le canton l'aménagement de la pénétrante de verdure sous la forme d'un parc rural et la réalisation d'équipements sportifs intercommunaux : programmation, localisation, investissements, exploitation, etc.
- > Engager une collaboration avec la Ville de Genève concernant l'aménagement des bords de l'Arve et la réalisation d'équipements socioculturels dans le secteur des Acacias (crèche, centre de loisirs, maison de quartier, etc.) et la rénovation du pont de Carouge.
- > Poursuivre la collaboration avec Lancy pour l'aménagement de l'av. Vibert, du ch. de Grange-Collomb, de la zone d'activités au bord de la Drize.
- > Poursuivre la collaboration intercommunale en vue de la réalisation d'équipements culturels (par exemple pour une médiathèque ou centre culturel dans le futur quartier de l'Etoile).
- > Développer une collaboration avec la DGNP en vue de la gestion des prés de fauche du Val d'Arve.
- > Développer une collaboration avec l'OPS concernant un éventuel plan de site des Tours de Carouge et le classement du pont de Carouge.

Dans le domaine des réseaux de transports

- > Coordonner la continuité des aménagements piétonniers avec les communes voisines, notamment la voie verte d'agglomération (cf. FM n° 12).
- > Coordonner la continuité des aménagements cyclables avec les communes voisines (cf. FM n° 13).
- > Collaborer avec la commune de Lancy en vue de régler les problèmes d'accessibilité et de stationnement dans le secteur du stade et du centre commercial.
- > Poursuivre la réflexion avec les communes de Genève Sud en vue d'une solution concertée sur les déplacements dans la région (cf. FM n° 17).
- > Collaborer avec les communes de Genève Sud en vue de l'établissement d'une planification intercommunale des réseaux piétonniers et cyclables (accès aux équipements scolaires, sportifs, aux installations des loisirs, aux commerces, etc.).
- > Collaborer avec la DGM en vue de la mise en œuvre des options concernant la hiérarchie et la gestion du réseau routier (cf. FM n° 15 et 16).

Dans le domaine de l'assainissement du bruit routier

> Collaborer avec la Ville de Genève en vue de coordonner le programme et les mesures d'assainissement.

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS ET PROCEDURES

Masterplan du secteur Praille Acacias Vernets : en cours d'élaboration.

COORDINATION AVEC D'AUTRES PLANIFICATIONS / REFERENCES

Plan directeur des chemins pour piétons des communes voisines.